



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-097

Gestion des déchets communaux – BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mises en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que l'offre transmise par l'entreprise BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE pour la gestion des déchets communaux tels que le verre, le bois, le carton, les gravats, les végétaux et les déchets ultimes, vaut pour contrat ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier la gestion des déchets communaux à l'entreprise BRANGEON RECYCLAGE ATLANTIQUE, 4 rue Chevreul, 4430 Cholet N° SIRET 06220075300036.

Article 2 : La prestation se déroulera sur l'année 2024.

Article 3 : Le montant total de la prestation ne pourra excéder 39 500 € HT. Les paiements se feront mensuellement sur facture aux tarifs ci-dessous :

TRAITEMENT MATIERE (tarifs HT la tonne) :

BOIS TRAITE T 119,15 €

BOIS NATUREL T 77,45 €

DECHETS ULTIMES T 215,00 €

TGAP incluse

VEGETAUX T 29,78 €

SOUCHE T 68,12 €

GRAVAT T 16,68 €

MISE EN BALLE CARTON T 53,76 €

VERRE T 35,76 €

LOCATION MENSUELLE BENNE PAPIER 20m3 77.45 €

TRAITEMENT CARTON janvier 2024 T 30€

TRAITEMENT CARTON mars 2024 T 20€

FRAIS PARTICIPATION DEVELOPPEMENT DURABLE 7 €

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 11/06/2024
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **11 JUIN 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



BRANGEON
Recyclage

RECYCLAGE VALORISATION DES MATIÈRES
98% DES CLIENTS
PRÊTS À POURSUIVRE
AVEC NOUS !

* Enquête 2021 Base 527 répondants

VOTRE OFFRE COMMERCIALE

Gestion globale des déchets

Brangeon Recyclage, spécialiste des déchets d'activités professionnelles depuis plus de 25 ans :



12/2023

BRANGEON
Group

Brangeon Recyclage appartient au Groupe Brangeon, entreprise familiale et indépendante depuis 1919 spécialisée dans deux domaines : le transport et la logistique, ainsi que la collecte, le recyclage et la valorisation. Votre partenaire de proximité pour des services sur mesure, innovants et réactifs.

Plus de **1400** collaborateurs

70 sites répartis sur 20 départements

235 millions d'heures de chiffre d'affaires

BRANGEON
Recyclage Atlantique

Brangeon Recyclage Atlantique • 4, rue Chevrenil • ZAC du Cernier

BP 80411 • 49300 Cholet cedex
Tel. 02 41 49 19 50 • Fax 02 41 71 16 05
recyclage@brangeon.fr • www.brangeon.fr

DEVIS : DE05240339

ANCENIS, le 22/05/2024

Vos interlocuteurs
Agathe Boistaut
Tel : 02 40 98 33 43 / Tel Transport : 02 41 49 19 57
Mobile : 06 13 67 03 88
Courriel : justine.manceau@brangeon.fr

ANCENIS-SAINT-GEREON (126853)
56 PLACE DU MARECHAL FOCH
44150 ANCENIS
A l'attention de : MADAME HOREAU Julie
Courriel : j.horeau@ancenis-saint-gereron.fr
Tel contact : 02 40 83 99 40

Validité de l'offre : du 22/05/2024 au 24/06/2024

CONDITIONS TARIFAIRES

Madame, Monsieur, suite à notre entretien et à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre offre concernant la gestion de vos déchets.

Lieu de l'intervention : APPORT SITE ANCENIS ZA DE L'AUFRESNE 44150 ANCENIS

Page 1 sur 2

Description de la prestation	U	Pu €HT
PRESTATION PONCTUELLE Le présent contrat est conclu pour une durée égale à l'année civile en cours (jusqu'au 31.12) APPORT EN DECHETTERIE PROFESSIONNELLE BRANGEON RECYCLAGE Retrouvez toutes nos implantations sur le site www.brangeon.fr		
Site Ancenis : Rue Gilles Personne Roberval, 44150 Ancenis-Saint-Géréon 02 40 96 08 00		
Traitement Matière (tarifs HT la tonne) : BOIS TRAITE BOIS NATUREL DECHETS ULTIMES TGAP incluse VEGETAUX SOUCHE GRAVAT (sans plâtre, sans entrobé)	T T T T T T	119,15 77,45 215,00 29,78 66,12 16,66



RECYCLAGE VALORISATION DES MATIÈRES
98% DES CLIENTS
PRÊTS À POURSUIVRE
AVEC NOUS !

DEVIS : DE05240339

ANCENIS, le 22/05/2024

Vos interlocuteurs
Agathe Boistaut
Tel : 02 40 98 53 43 / Tel Transport : 02 41 49 19 57
Mobile : 06 13 67 03 88
Courriel : justine.manceau@brangeon.fr

ANCENIS-SAINT-GEREON (126853)
56 PLACE DU MARECHAL FOCH
44150 ANCENIS
A l'attention de : MADAME HOREAU Julie
Courriel : j.horeau@ancenis-saint-gereron.fr
Tel contact : 02 40 83 99 40

Validité de l'offre : du 22/05/2024 au 24/06/2024

CONDITIONS TARIFAIRES

Madame, Monsieur, suite à notre entretien et à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre offre concernant la gestion de vos déchets.

Lieu de l'intervention : APPORT SITE ANCENIS ZA DE L'AUFRESNE

Page 2 sur 2

Descriptif de la prestation	U	PU HT
MISE EN BALLE CARTON	T	53,76
VERRE	T	35,76
frais de participation au développement durable	U	7,00

CONSIGNES DE SECURITE
Merci de bien vouloir respecter les consignes de sécurité affichées à l'entrée du site avant apport

MODALITES DE PAIEMENT
Le règlement des prestations s'effectuera mensuellement à 30 jours date de facture.
Le CLIENT s'engage à transmettre un RIB au PRESTATAIRE pour le paiement par LCR.

Les prix ci-dessus sont des prix unitaires. Le montant total de la facture sera déterminé au fonction des quantités traitées et du nombre de points effectives. La validité de l'offre s'entendront comprise la durée de validité des prix. Il est précisé qu'en cas de signature du devis postérieurement au délai précité, seul le prestataire pourra s'en prévaloir. Le cas échéant, une nouvelle offre devra être signée par le Client afin d'assurer la réalisation des prestations.

L'offre acceptée, signée par le CLIENT et renvoyé au PRESTATAIRE, la date fait office de contrat, sous réserve des dispositions susvisées.
Ainsi, la signature du présent devis vaut acceptation de l'ensemble des annexes ci jointes, parmi lesquelles figurent les conditions générales de vente et les conditions particulières. Aucune prestation ne sera réalisée sans retour du présent devis dûment signé.

Bien cordialement,
Agathe Boistaut

Merci de nous retourner ce document signé.

Le :
Nom :
Signature



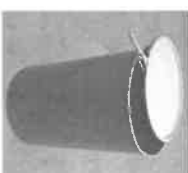
Boc 4 roues de 400 L à 770 L



Boc 2 roues de 120 L, 140 L, 180 L, 340 L



Caisse palette 543 L



Fût 220 L



Support de housse 110 L, 400 L, 1400 L



Cuve 1 000 L



Colonne à verre 2 m³, 3 m³, 4 m³



Ecoboc 2,5 m³, 5 m³ et 10 m³



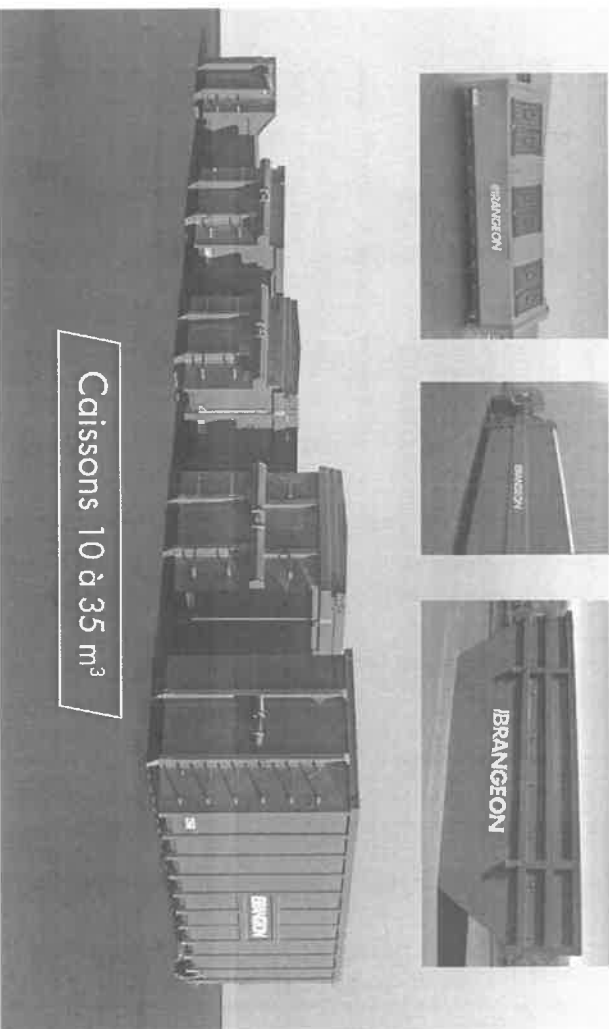
Caisson à volets 20 m³



Compacteur monobloc 20 m³ et palette fixe 30 m³



Caisson multi 10 m³ certifié grutable



Caissons 10 à 35 m³

ANNEXE 1 : LISTE DES DÉCHETS AUTORISÉS/INTERDITS

Type de déchet : GRAVATS		INTERDIT
AUTORISÉ	SUVANT EXUTOIRE CONCERNE (Se rapprocher du commercial)	
Type de déchet : DÉCHETS ULTIMES		
AUTORISÉ	Déchets multi matériaux non « séparables », Déchets soulés par des produits non dangereux, Déchets non valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment conformément à la loi du 15/07/1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.	INTERDIT
AUTORISÉ	Uniquement palettes non peintes, corniches de scierie	INTERDIT
Type de déchet : BOIS NATUREL		
AUTORISÉ	Huisseries, portes et dormant peints, volet, montants peints qui ne comportent pas de verre ou de plastique, Miroir en MDF, Placettes brutes ou peintes, caisses en bois, bois massif ou chutes de menuiseries, contreplaqué, divers emballages bois (cagettes...), Fanneaux (type OSB, parreaux et meubles en parreaux, parquets mélaminés, lamelle collée, Autres orlets en bois (asseaux, lanchées...))	INTERDIT
Type de déchet : BOIS TRAITÉ		
INTERDIT	Tout ce qui n'est pas considéré comme végétal, bois traité	
Type de déchet : BOIS TRAITÉ		
INTERDIT	Huisseries, portes et dormant peints, volet, montants peints qui comportent du verre ou du plastique, Objets en bois accompagnés de mousse, de liège, de miroir, de plastiques, Portes peintes alvéolaires avec arête en carton, bois extérieur traité, Traverses de chemin de fer, poteau téléphonique.	

ANNEXE 2 : LISTE DES CONTACTS

Annexe à compléter par le CLIENT

Contact commercial :

Prénom et Nom :

Adresse e-mail :

Contact facturation :

Prénom et Nom :

Numéro Siret :

Adresse e-mail de facturation :

Contact Borneau de suivi de Déchets* :

Prénom et Nom :

Numéro Siret :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

* Si vous avez plusieurs sites concernés, merci de vous rapprocher de votre commercial.

ANNEXE 3 : ADRESSES MAIL EXPLOITATION

Lieu/Type d'exploitation	Adresse Mail
FMA	Planning_fma@brangeon.fr
Collecte Sélective	Collecte_selective@brangeon.fr
Départements 16, 17, 33	Exploitation_aquitaine@brangeon.fr
Département 35	Exploitation_rennes@brangeon.fr
Département 44	Exploitation_reze@brangeon.fr
Département 49 (Angers)	Exploitation_angers@brangeon.fr
Départements 49 (Cholet), 79	Exploitation_br@brangeon.fr
Département 85	Exploitation_aubigny@brangeon.fr



Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240611-2024dec097-AU
Reçu le 12/06/2024